

MISSION

BAFA

L'animation volontaire t'intéresse ?



Toutes les informations sur le **Bafa** dans l'**Orne**

ÉDITION 2025

LES PARTENAIRES DU BAFA DANS L'ORNE



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Orne

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport
Cité administrative - Place Bonet
CS 40020 – 61013 ALENÇON Cedex
sdjes-61-acm-bafa@ac-normandie.fr
www.ac-normandie.fr/dsden61/
02 33 32 42 97 – 02 33 32 50 50 (accueil cité administrative)



Caisse d'allocations familiales de l'Orne

Pôle développement social des territoires
14, rue du 14^e Hussards
61021 ALENÇON Cedex
caf61-bp-afi61@caf61.caf.fr
www.caf.fr



santé
famille
retraite
services

Mutualité sociale agricole Mayenne - Orne - Sarthe

30, rue Paul Ligneul
72032 LE MANS Cedex 9
Adresse du bureau pour l'Orne :
52, boulevard du 1^{er} Chasseurs - 61000 ALENÇON
www.mayenne-orne-sarthe.msa.fr
02 43 39 43 39



Conseil départemental de l'Orne

Pôle attractivité territoriale, bureau sport et jeunesse
Hôtel du Département : 27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 – 61017 ALENÇON Cedex
Adresse du bureau : Maison départementale des sports :
61 bis, avenue de Basingstoke – 61000 ALENÇON
02 33 81 61 80 ou 02 33 81 60 00 - Poste 1722
pat.sport-jeunesse@orne.fr
www.orne.fr



Conseil régional Normandie – Atouts Normandie

Site de Caen - Direction jeunesse et sport
Abbaye-aux-Dames, 1, place Reine Mathilde
CS 50523 - 14035 CAEN Cedex 1
atouts@normandie.fr
https://atouts.normandie.fr
02 31 06 95 99
Relais dans l'Orne : le BIJ, les PIJ et les missions locales



SOMMAIRE

4

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)
en accueils collectifs de mineurs (ACM)

5

Les trois étapes de la formation

6

Les étapes administratives

7

Rechercher un stage pratique

8

Délivrance du Brevet et statut de titulaire du BAFA

9

Aides au financement de la formation

12

Coordonnées diverses



**En annexe vous trouverez les dossiers
pour déposer vos demandes de bourse
auprès de la CAF, du Conseil départemental
et de la MSA.**

LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (BAFA) EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)

Il s'agit d'un brevet du Ministère en charge de la Jeunesse délivré par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du lieu de résidence du candidat.

Il permet d'exercer, dans les accueils collectifs de mineurs, des fonctions d'animation auprès d'enfants ou adolescents.

La formation permet de préparer le candidat à :

- › **Apprendre**
les différentes techniques d'animation,
- › **Construire**
une relation de qualité avec les enfants et les adolescents,
- › **Préparer**
au sein d'une équipe, la mise en œuvre d'un projet pédagogique,
- › **Accompagner**
les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs projets,
- › **Participer**
à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et l'équipe,
- › **Appréhender**
les responsabilités d'un animateur,
- › **Assurer**
la sécurité physique et morale des mineurs.

LES TROIS ÉTAPES DE LA FORMATION

La formation se déroule en trois étapes qui doivent obligatoirement s'effectuer dans l'ordre.

Sous 18 mois maximum de la fin de la formation générale au début du stage pratique.

Ces trois étapes doivent être effectuées sur une période de 30 mois maximum.

Au-delà de cette période, vous devrez recommencer votre formation.

À noter :

La DSDEN peut accorder une dérogation (sur le délai des 18 mois) et une prorogation (du délai des 30 mois) pour prolonger le délai total de formation d'un an maximum, sur demande motivée du candidat.

Ces demandes s'effectuent dans l'onglet « cursus » de votre page personnelle sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

ÉTAPE 1

Session de formation générale : 8 jours

Permet d'acquérir les éléments fondamentaux pour devenir animateur.

Elle se déroule en continu ou en discontinu.

À l'issue de la session et après validation par le rectorat du lieu de formation, vous êtes considéré comme animateur stagiaire jusqu'à la décision du jury.

ÉTAPE 2

Stage pratique : 14 jours ou +

Le stage pratique se déroule dans un séjour de vacances, un accueil de scoutisme ou un accueil de loisirs régulièrement déclaré. Il a une durée d'au moins quatorze jours effectifs en deux parties au plus. La durée minimale d'une période de stage est de quatre jours. Il peut se dérouler dans un accueil de loisirs périscolaire, dans la limite de six jours effectifs.

Attention : les accueils relevant de la réglementation des séjours spécifiques et ceux se déroulant à l'étranger ne permettent pas de valider de stage pratique BAFA.

ÉTAPE 3

Attention, au préalable à cette étape, il faut avoir réalisé l'intégralité du stage pratique.

Deux possibilités :

Session d'approfondissement : 6 jours

Permet d'approfondir, de compléter, d'analyser les acquis de formation sur une thématique.

Session de qualification : 8 jours

Permet d'acquérir des compétences techniques et pédagogiques dans un domaine spécialisé. Cette session vous donne des prérogatives spécifiques dans l'encadrement des activités concernées.

Les qualifications possibles sont :

brevet de surveillant de baignade, voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocyclistes.

LES ÉTAPES ADMINISTRATIVES...

Aides financières

Pour bénéficier des aides, pensez à faire remplir les documents (CAF, CD61, MSA, Atouts Normandie loisirs) tout au long de votre cursus de formation.

N'hésitez pas à consulter les sites Internet des organismes de formation pour connaître leur projet éducatif.

ÉTAPE 1

La seule condition d'accès est d'avoir **au moins 16 ans** au premier jour de la formation.

ÉTAPE 2

L'inscription auprès de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Orne (DSDEN)

L'inscription se fait par internet via le portail national www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Le candidat doit déposer un scan recto/verso de sa pièce d'identité valide dans l'onglet « Mes documents » de son espace personnel. Dès validation de la pièce d'identité par la DSDEN, un numéro d'inscription est attribué.

ÉTAPE 3

La session de formation générale

L'inscription auprès d'un Organisme de Formation (OF)

Muni de son numéro d'inscription, le candidat doit choisir un organisme de formation et s'inscrire à une session de formation générale. Les listes nationales et régionales des organisations de formation habilitées sont disponibles sur l'espace personnel du candidat.

ÉTAPE 4

Le stage pratique

Le directeur de stage valide le certificat de stage sur la téléprocédure dédiée et transmet un exemplaire papier du certificat au candidat. Le candidat doit conserver ce certificat version papier. Le stage est contrôlé et validé de façon dématérialisée par la DSDEN. Le candidat peut vérifier la validation de son stage pratique dans l'onglet « cursus » de sa page personnelle sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

ÉTAPE 5

La session d'approfondissement (ou qualification)

L'inscription à la session d'approfondissement ou de qualification s'effectue de la même manière que l'inscription à la formation générale.

ÉTAPE 6

Le passage en jury

Une fois la formation terminée, le candidat peut vérifier que l'ensemble des étapes a bien été validé sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd et attendre son passage en jury (dans l'Orne a minima deux fois par ans).

Le brevet pourra ensuite, soit être retiré à la DSDEN, soit être adressé par voie postale sous réserve de transmission au préalable à la DSDEN d'une enveloppe timbrée pour 100 grammes.

RECHERCHER UN STAGE PRATIQUE

Pour certains jeunes,
rechercher un stage
pratique relève
du casse-tête...

Il vaut mieux s'organiser
et se préparer à cette
première recherche
de stage.

Pour trouver un stage, quelques pistes non exhaustives :

- › **Les organismes de formation** peuvent aider le candidat à trouver un poste d'animateur stagiaire.
- › **Les structures information jeunesse de l'Orne** (Bureau information jeunesse de l'Orne à Alençon, points information jeunesse à Flers, Argentan et Mortagne-au-Perche) reçoivent des offres d'emploi notamment dans l'animation.
- › **Le Pôle emploi** reçoit également des offres de stage de la part d'organismes d'accueils collectifs de mineurs.
- › **La Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Orne (DSDEN)** propose la liste des organisateurs déclarés.

Vous pouvez aussi proposer directement votre candidature auprès des organisateurs d'**Accueils collectifs de mineurs de l'Orne** (*liste consultable sur le site de l'état dans l'Orne*).

[www.orne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse.sports-et-vie-associative/Jeunesse/Les accueils-collectifs-de-mineurs/Listes-des-organismes-d-Accueils-Collectifs-de-Mineurs](http://www.orne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse.sports-et-vie-associative/Jeunesse/Les_accueils-collectifs-de-mineurs/Listes-des-organismes-d-Accueils-Collectifs-de-Mineurs)

Vous pouvez contacter **votre mairie** pour connaître les accueils collectifs de mineurs de votre commune.

DÉLIVRANCE DU BREVET

Dans l'Orne, le jury se réunit au moins deux fois par an (juin et décembre).

ATTENTION

le candidat est désigné titulaire du BAFA seulement après admission par le jury.

Après chaque étape et à la fin de la formation, vérifiez que l'ensemble des informations concernant votre cursus a été saisi et validé correctement dans votre page personnelle sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Une fois que tout est à jour, l'état de votre inscription doit apparaître comme « favorable pour passer en jury ».

La DSDEN soumet votre dossier au jury départemental qui l'examine :

TROIS RÉPONSES SONT POSSIBLES

Admis

Vous êtes titulaire du BAFA.

Ajourné

Vous avez un an pour recommencer la ou les sessions jugées insuffisantes par le jury et vous restez « animateur stagiaire ».

Refusé

Vous devez recommencer l'ensemble de la formation.

AIDES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les stages BAFA

(formation de base et approfondissement ou qualification) ont un coût total d'environ 1 000 €.

Différents organismes peuvent attribuer des aides financières sous conditions, souvent cumulables, n'hésitez pas à les contacter.

CAF Nationale

Les critères :

- Être allocataire ou non, être résident du Département de l'Orne et être inscrit à la dernière session d'approfondissement/qualification.
- L'aide CAF Nationale est de 200€.
- Pas de conditions de ressources.
- Avoir 16 ans révolus.

L'aide (pour l'ensemble de la formation)

La demande doit être remise au maximum trois mois après l'inscription à la session d'approfondissement ou de qualification.

Montant de l'aide 200€ à l'inscription de l'étape 3 (session d'approfondissement ou session de qualification).

Formulaire téléchargeable sur :

www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-orne/accueil

Rechercher : BAFA

Descendre jusqu'à la « **formation BAFA - BAFA** » et télécharger le document « **BAFA 11381-02.pdf** »

CAF de l'Orne

Les critères :

- Être allocataire de la CAF de l'Orne, être résident du Département de l'Orne et être inscrit à la dernière session d'approfondissement/qualification.
- L'aide de la CAF de l'Orne est de 350€.
- Pas de conditions de ressources.
- Avoir 16 ans révolus.
- Précision : l'aide locale CAF 61 n'est pas attribuée aux demandeurs non allocataires CAF 61 (ex. personnes ressortissantes MSA).

Le formulaire est disponible sur le site caf.fr :

- Sélectionner la **CAF 61** puis cliquer sur le menu **Ma Caf**
- Faire défiler la page jusqu'à trouver **Télécharger les imprimés et formulaires**
- Et sélectionner **Demande d'aide a la formation Bafa** pour afficher l'imprimé.

350€ versés après avoir effectué l'ensemble de la formation, en plus des 200€ de l'aide CAF Nationale.

AIDES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION

Bourse MSA

Les critères :

- Jeunes de 16 à 25 ans, à charge de familles allocataires ou adhérentes à la MSA Mayenne-Orne-Sarthe
- Sans condition de ressources, dans la limite de deux sessions théoriques BAFA (étapes 1 et 3, page 5).

L'aide :

Le montant est de 200€ par stage.

La demande de bourse se fait par l'intermédiaire du document **téléchargeable sur le site :**

mayenne-orne-sarthe.msa.fr/lfy/les-bourses-bafa-bafd.

Le versement est effectué auprès des parents sur présentation de l'imprimé dûment rempli.

Bourse Conseil départemental

Les critères :

- Être domicilié dans l'Orne.

L'aide :

Session de formation : 125 € (à demander au moment de l'inscription au stage).

Session d'approfondissement ou de qualification : 100 € (à demander au moment de l'inscription au stage).

L'imprimé est téléchargeable sur le site www.orne.fr : rubrique « **éducation et jeunesse** », choisir « **aides** » descendre jusqu'à « **Les aides à la jeunesse** » puis télécharger « **demande de bourse BAFA** ».

AIDES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION

Région Normandie Atouts Normandie

Les critères :

- › Créer un compte sur atouts.normandie.fr
- › Adhérer au volet Loisirs d'Atouts Normandie
- › Être résident ou en formation dans le Calvados, l'Eure, la Manche, l'Orne ou la Seine-Maritime.
- › Avoir entre 15 et 25 ans.
- › Avoir versé un droit d'adhésion de 10 €.

L'aide :

Le montant annuel de l'avantage Atouts Normandie est de 40 €.

Créer un coupon de prépaiement depuis votre compte Atouts Normandie et le transmettre à l'organisme de formation lors de l'inscription au stage de formation, au stage d'approfondissement ou de qualification. La réduction est accordée immédiatement.

Renseignements auprès des organismes de formation du réseau information jeunesse sur le site Atouts Normandie ci-dessous :

Comment adhérer à Atouts Normandie :

<https://atouts.normandie.fr>

Le site de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

présente tous les soutiens possibles au BAFA et BAFD en Normandie sur le lien suivant :

www.ac-normandie.fr/brevet-d-aptitude-aux-fonctions-d-animateurdirecteur-123890

- › Descendre jusqu'à « **Les aides en Normandie au BAFA et BAFD** »
- › Télécharger « **les soutiens aux aides BAFA et BAFD** »

Autres aides possibles

Certaines collectivités territoriales (mairies, CDC...) ou comités d'entreprise peuvent apporter une aide financière. Les salariés peuvent faire une demande auprès de leur employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue (CPF).



Ce document a été réalisé en partenariat avec :

La Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Orne (DSDEN),
le Conseil départemental de l'Orne (CD61), la Caisse d'allocations familiales de l'Orne (CAF),
la Mutualité sociale agricole Mayenne-Orne-Sarthe (MSA) et le Conseil régional de Normandie.